

Communes de TRAMELAN & de SAICOURT

Parc éolien de la

Montagne de Tramelan

"Prés de la Montagne - Montbautier"

Plan de Quartier valant Permis de construire (*PQ valant PC*)

Rapport récapitulatif de la Procédure de Participation (*RPP*)

Annexe 4.3.1

IPP - Publications (*FOADC / FOADM / FOJB*)



Kirchner

Journal de parution : Feuille Officielle d'avis du
District de Courtelary
No de parution : 18
Jour de parution : Vendredi
Date de parution : 11 mai 2012

Tramelan



Plan de quartier valant permis de construire
**Parc éolien de la Montagne de
Tramelan «Prés de la Montagne
– Montbautier»**

Information et participation de la population

Conformément à l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil municipal de Tramelan ouvre une procédure d'information publique à propos du plan de quartier valant permis de construire avec étude d'impact sur l'environnement (EIE).

L'intégralité des documents constitutifs du dossier sont déposés publiquement du **11 mai 2012 au 11 juin 2012** inclus, auprès des Services techniques, rue de la Promenade 3, 2720 Tramelan. Toutes les pièces du dossier sont également disponibles sur le site Internet de la commune de Tramelan: www.tramelan.ch.

Durant ce délai, trois séances d'information seront tenues dont les deux premières seront destinées à répondre aux interrogations techniques des citoyens quant au contenu du dossier, la troisième étant une séance publique au cours de laquelle les exécutifs communaux et les mandataires présenteront le dossier.

- 1^{ère} séance «technique» d'information: **le jeudi 31 mai 2012 de 17h00 à 20h00** au bâtiment de l'administration municipale de Saicourt, Pré Paroz 118, 2712 Le Fuet. **Participation sur inscription uniquement** auprès des administrations communales de Tramelan (032 486 99 50 ou stt@tramelan.ch) ou de Saicourt (032 481 24 03 ou admin@saicourt.ch), **délai d'inscription fixé au 30 mai 2012 à 16h00.**
- 2^e séance «technique» d'information: **le samedi 2 juin 2012 de 08h00 à 11h00** au Centre interrégional de Perfectionnement (CIP) à Tramelan. **Participation sur inscription uniquement** auprès des administrations communales de Tramelan (032 486 99 50 ou stt@tramelan.ch) ou de Saicourt (032 481 24 03 ou admin@saicourt.ch), **délai d'inscription fixé au 1^{er} juin 2012 à 12h00.**
- 3^e séance publique d'information: **le mercredi 6 juin 2012 à 19h30** à la salle de la Marelle de Tramelan.

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions, écrites et motivées. Les plis seront adressés aux Services techniques, rue de la Promenade 3, 2720 Tramelan.

Le Conseil municipal

Tramelan, le 11 mai 2012



Saicourt

Plan de quartier valant permis de construire
**Parc éolien de la Montagne de
Tramelan**
« Prés de la Montagne - Montbautier »

Information et participation de la population

Conformément à l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil municipal de Saicourt ouvre une procédure d'information publique à propos du plan de quartier valant permis de construire avec étude d'impact sur l'environnement (EIE).

L'intégralité des documents constitutifs du dossier sont déposés publiquement du 16 mai 2012 au 11 juin 2012 inclus, auprès de l'administration municipale de Saicourt, Pré Paroz 118, 2712 Le Fuet. Toutes les pièces du dossier sont également disponibles sur le site Internet de la commune de Saicourt: www.saicourt.ch.

Durant ce délai trois séances d'information seront tenues dont les deux premières seront destinées à répondre aux interrogations techniques des citoyens quant au contenu du dossier, la troisième étant une séance publique au cours de laquelle les exécutifs communaux et les mandataires présenteront le dossier.

- 1^{re} séance « technique » d'information: le jeudi 31 mai 2012 de 17 h à 20 h au bâtiment de l'administration municipale de Saicourt, Pré Paroz 118, 2712 Le Fuet. Participation sur inscription uniquement auprès des administrations communales de Tramelan (032 486 99 50 ou stt@tramelan.ch) ou de Saicourt (032 481 24 03 ou admin@saicourt.ch), délai d'inscription fixé au 30 mai 2012 à 16 h.
- 2^e séance « technique » d'information: le samedi 2 juin 2012 de 8 h à 11 h au Centre Interrégional de Perfectionnement (CIP) à Tramelan. Participation sur inscription uniquement auprès des administrations communales de Tramelan (032 486 99 50 ou stt@tramelan.ch) ou de Saicourt (032 481 24 03 ou admin@saicourt.ch), délai d'inscription fixé au 1^{er} juin 2012 à 12 h.
- 3^e séance publique d'information: le mercredi 6 juin 2012 à 19h30 à la salle de la Marelle de Tramelan.

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions, écrites et motivées. Les pns seront adressés à l'administration municipale de Saicourt, Pré Paroz 118, 2712 Le Fuet.

2732 Saicourt, le 16 mai 2012

Conseil municipal

Journal de parution : Feuille Officielle du Jura
bernois
No de parution : 20
Jour de parution : Mercredi
Date de parution : 16 mai 2012

Communes de Tramelan et de Saicourt

Plan de quartier valant permis de construire

Parc éolien de la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Information et participation de la population

Conformément à l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, les Conseils municipaux de Tramelan et de Saicourt ouvrent une procédure d'information publique à propos du plan de quartier valant permis de construire avec étude d'impact sur l'environnement (EIE).

L'intégralité des documents constitutifs du dossier sont déposés publiquement à Tramelan du 11 mai 2012 au 11 juin 2012 inclus et à Saicourt du 16 mai 2012 au 11 juin 2012 inclus, respectivement auprès des Services techniques, rue de la Promenade 3, 2720 Tramelan et auprès de l'administration municipale de Saicourt, Pré Paroz 118, 2712 Le Fuet.

Toutes les pièces du dossier sont également disponibles sur les sites Internet de la commune de Tramelan et de Saicourt : www.tramelan.ch, www.saicourt.ch.

Durant ce délai trois séances d'information seront tenues dont les deux premières seront destinées à répondre aux interrogations techniques des citoyens quant au contenu du dossier, la troisième étant une séance publique au cours de laquelle les exécutifs communaux et les mandataires présenteront le dossier.

- 1^{ère} séance « technique » d'information : le jeudi 31 mai 2012 de 17h00 à 20h00 au bâtiment de l'administration municipale de Saicourt, Pré Paroz 118, 2712 Le Fuet. Participation sur inscription uniquement auprès des administrations communales de Tramelan (032 486 99 50 ou stt@tramelan.ch) ou de Saicourt (032 481 24 03 ou admin@saicourt.ch), délai d'inscription fixé au 30 mai 2012 à 16h00.
- 2^{ème} séance « technique » d'information : le samedi 2 juin 2012 de 08h00 à 11h00 au Centre Interrégional de Perfectionnement (CIP) à Tramelan. Participation sur inscription uniquement auprès des administrations communales de Tramelan (032 486 99 50 ou stt@tramelan.ch) ou de Saicourt (032 481 24 03 ou admin@saicourt.ch), délai d'inscription fixé au 1^{er} juin 2012 à 12h00.
- 3^{ème} séance publique d'information : le mercredi 6 juin 2012 à 19h30 à la salle de la Marelle de Tramelan.
Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions, écrites et motivées. Les plis seront adressés pour la commune de Tramelan aux Services techniques, rue de la Promenade 3, 2720 Tramelan et pour la commune de Saicourt auprès de l'administration municipale de Saicourt, Pré Paroz 118, 2712 Le Fuet.

Tramelan et Saicourt, le 16 mai 2012

Conseils municipaux de Tramelan et de Saicourt

Journal de parution : Feuille Officielle d'Avis du
District de Courtelary
No de parution : 19
Jour de parution : Vendredi
Date de parution : 18 mai 2012

Tramelan



Plan de quartier valant permis de construire

Parc éolien de la Montagne de Tramelan «Prés de la Montagne – Montbautier»

Information et participation de la population

Conformément à l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil municipal de Tramelan ouvre une procédure d'information publique à propos du plan de quartier valant permis de construire avec étude d'impact sur l'environnement (EIE).

L'intégralité des documents constitutifs du dossier sont déposés publiquement du **11 mai 2012 au 11 juin 2012** inclus, auprès des Services techniques, rue de la Promenade 3, 2720 Tramelan. Toutes les pièces du dossier sont également disponibles sur le site Internet de la commune de Tramelan: www.tramelan.ch.

Durant ce délai, trois séances d'information seront tenues dont les deux premières seront destinées à répondre aux interrogations techniques des citoyens quant au contenu du dossier, la troisième étant une séance publique au cours de laquelle les exécutifs communaux et les mandataires présenteront le dossier.

- 1^{ère} séance «technique» d'information: le **jeudi 31 mai 2012 de 17h00 à 20h00** au bâtiment de l'administration municipale de Saicourt, Prê Paroz 118, 2712 Le Fuet. **Participation sur inscription uniquement** auprès des administrations communales de Tramelan (032 486 99 50 ou stt@tramelan.ch) ou de Saicourt (032 481 24 03 ou admin@saicourt.ch), **délaï d'inscription fixé au 30 mai 2012 à 16h00.**
- 2^e séance «technique» d'information: le **samedi 2 juin 2012 de 08h00 à 11h00** au Centre Interrégional de Perfectionnement (CIP) à Tramelan. **Participation sur inscription uniquement** auprès des administrations communales de Tramelan (032 486 99 50 ou stt@tramelan.ch) ou de Saicourt (032 481 24 03 ou admin@saicourt.ch), **délaï d'inscription fixé au 1^{er} juin 2012 à 12h00.**
- 3^e séance publique d'information: le **mercredi 6 juin 2012 à 19h30** à la salle de la Mareille de Tramelan.

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions, écrites et motivées. Les plis seront adressés aux Services techniques, rue de la Promenade 3, 2720 Tramelan.

Le Conseil municipal

Tramelan, le 11 mai 2012

Journal de parution : Feuille Officielle du Jura
bernois
No de parution : 21
Jour de parution : Mercredi
Date de parution : 23 mai 2012

Communes de Tramelan et de Saicourt

Plan de quartier valant permis de construire

Parc éolien de la Montagne de Tramelan « Prés de la Montagne – Montbautier »

Information et participation de la population

Conformément à l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, les Conseils municipaux de Tramelan et de Saicourt ouvrent une procédure d'information publique à propos du plan de quartier valant permis de construire avec étude d'impact sur l'environnement (EIE).

L'intégralité des documents constitutifs du dossier sont déposés publiquement à Tramelan du 11 mai 2012 au 11 juin 2012 inclus et à Saicourt du 16 mai 2012 au 11 juin 2012 inclus, respectivement auprès des Services techniques, rue de la Promenade 3, 2720 Tramelan et auprès de l'administration municipale de Saicourt, Pré Paroz 118, 2712 Le Fuet.

Toutes les pièces du dossier sont également disponibles sur les sites Internet de la commune de Tramelan et de Saicourt: www.tramelan.ch, www.saicourt.ch.

Durant ce délai trois séances d'information seront tenues dont les deux premières seront destinées à répondre aux interrogations techniques des citoyens quant au contenu du dossier, la troisième étant une séance publique au cours de laquelle les exécutifs communaux et les mandataires présenteront le dossier.

- 1^{ère} séance « technique » d'information: le jeudi 31 mai 2012 de 17h00 à 20h00 au bâtiment de l'administration municipale de Saicourt, Pré Paroz 118, 2712 Le Fuet. Participation sur inscription uniquement auprès des administrations communales de Tramelan (032 486 99 50 ou stt@tramelan.ch) ou de Saicourt (032 481 24 03 ou admin@saicourt.ch), délai d'inscription fixé au 30 mai 2012 à 16h00.
- 2^{ème} séance « technique » d'information: le samedi 2 juin 2012 de 08h00 à 11h00 au Centre Interrégional de Perfectionnement (CIP) à Tramelan. Participation sur inscription uniquement auprès des administrations communales de Tramelan (032 486 99 50 ou stt@tramelan.ch) ou de Saicourt (032 481 24 03 ou admin@saicourt.ch), délai d'inscription fixé au 1^{er} juin 2012 à 12h00.
- 3^{ème} séance publique d'information: le mercredi 6 juin 2012 à 19h30 à la salle de la Marelle de Tramelan.
Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions, écrites et motivées. Les plis seront adressés pour la commune de Tramelan aux Services techniques, rue de la Promenade 3, 2720 Tramelan et pour la commune de Saicourt auprès de l'administration municipale de Saicourt, Pré Paroz 118, 2712 Le Fuet.

Tramelan et Saicourt, le 16 mai 2012

Conseils municipaux de Tramelan et de Saicourt



Kirchner

Communes de TRAMELAN & de SAICOURT

Parc éolien de la

Montagne de Tramelan

"Prés de la Montagne - Montbautier"

Plan de Quartier valant Permis de construire (*PQ valant PC*)

Rapport récapitulatif de la Procédure de Participation (*RPP*)

Annexe 4.3.2

IPP - Communiqué de presse 11 mai 2012



Kirchner

Communes de Tramelan et de Saicourt

"Parc éolien de la Montagne de Tramelan"

Communiqué, Tramelan / Saicourt le 11 mai 2012

La consommation électrique de plus de 80 % des ménages du Jura bernois bientôt produite grâce à l'énergie éolienne régionale

Le "parc éolien de la Montagne de Tramelan" dessine un avenir énergétique durable pour notre région. En effet celui-ci, avec le parc Juvent de Mont Crosin, permettront au Jura bernois d'assurer la production indigène de plus de 80 % de la consommation électrique de ses ménages.

Après deux ans de mesures, d'analyses, de relevés et d'études, les Communes de Tramelan et de Saicourt lancent officiellement la procédure d'édiction de leur parc éolien aux "Prés de la Montagne – Montbautier". A leurs côtés, sol-E Suisse (*filiale 'énergies renouvelables' du groupe FMB*) qui, forte de son expérience dans la construction et l'exploitation du plus grand parc éolien suisse (*parc éolien Juvent à Mt Soleil – Mt Crosin*), a été choisie par les autorités communales afin de développer et d'exploiter ensuite le gisement éolien du parc projeté.

Avec l'ouverture en mai d'une concertation publique sur l'installation d'un parc de dix éoliennes (*dont sept sur le territoire de Tramelan et trois sur celui de la Commune de Saicourt*), les deux Exécutifs communaux poursuivent ainsi avec réalisme leurs engagements fondamentaux face à la nécessité d'agir en termes de développement durable, enjeu central dans la politique énergétique régionale et, plus globalement, nationale.

En faits et chiffres, c'est un investissement d'environ 55 mio de francs qui est envisagé pour une production annuelle estimée de près de 45 mio de kWh. Les turbines projetées sont similaires à celles de la dernière génération de Juvent (*soit une hauteur au rotor de 95 mètres et une puissance individuelle de 1,8 MW*). Les études d'impact aujourd'hui finalisées couvrent, pour satisfaire pleinement aux impositions draconiennes de la législation en vigueur, l'ensemble des domaines que sont la protection contre le bruit, les ombres projetées, la protection de l'environnement (*faune, flore, milieux, ...*), le paysage, ... et corroborent la faisabilité du parc.

Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE)

En termes d'impact, un processus itératif d'élaboration du projet, coordonné étroitement avec l'analyse de ses impacts prévisibles, a aidé à l'intégration d'un maximum de paramètres environnementaux en amont de la réflexion. Cela a permis de prévenir les conflits potentiels et de réduire notablement les impacts induits, notamment les emprises définitives des infrastructures. La mise en œuvre des mesures proposées permet de garantir la conformité du projet, par domaine environnemental spécifique et dans sa globalité, par rapport aux dispositions légales. La réalisation des mesures, conformément au Rapport d'Impact sur l'Environnement (RIE) établi dans le cadre des études du parc éolien, sera garantie par l'engagement d'un Suivi Environnemental de Réalisation (SER), dès la phase des appels d'offres et pour toute la durée du projet.

L'évaluation environnementale conclut donc que les mesures de planification prises à la source, les mesures d'accompagnement du chantier et les mesures de remplacement prévues au RIE permettent d'atteindre un bilan global conforme en tous points aux prescriptions environnementales qui régissent ce type d'installation.

2012 proclamée "Année internationale de l'énergie durable pour tous" par l'Assemblée générale des Nations Unies

Le parc éolien de Tramelan-Saicourt traduit clairement la convergence d'actions nées d'une solidarité d'écocitoyenneté pour assurer une transition énergétique durable, fruit d'une prise de conscience collective dépassant très largement nos arrière-cours. La maturité politique et la conscience environnementale de la population pourront ainsi s'exprimer lors de cette concertation publique et conforter le pragmatisme des

orientations prises par ses élus. Mais ce sera aussi permettre d'engager plus largement un dialogue sur l'indispensable mise en œuvre d'une société susceptible d'adapter notre empreinte globale aux capacités biologiques de la planète (*société 2000 watts*). L'occasion aussi de restituer ce débat dans une problématique environnementale à même d'apporter une réponse synthétique, dépassionnée et rationnelle qui permette l'ouverture d'un processus ouvert, démocratique et sans asymétrie d'information entre les parties.

Un nouveau paysage, une nouvelle image, une nouvelle carte de visite régionale

Le caractère décentralisé des énergies renouvelables (*éolien, solaire, biomasse, géothermie, ...*) génère des liens perceptibles et multiples aux ressources énergétiques. Elles induisent ainsi une recomposition de notre lien territorial à ces ressources et contribuent à une prise de conscience des conséquences, notamment environnementales, de notre demande d'énergie croissante (*en quelque sorte notre reflet de "pollueur - payeur"*). Elles nous placent ainsi face aux défis de résoudre des enjeux qui sont à la fois énergétiques et spatiaux.

Grâce aux vents de nos crêtes, mais aussi grâce à nos cours d'eau, nos forêts et notre ensoleillement, notre région peut se profiler comme une zone d'excellence dans le domaine des énergies renouvelables. Au-delà du calcul de rentabilité économique, c'est l'image de toute notre région qui peut sortir gagnante de l'exploitation douce de ces nombreux potentiels, en mettant en exergue des éléments à connotation positive comme par exemple l'innovation, la technologie propre et le respect des principes du développement durable.

L'énergie éolienne en particulier, ne fournit pas simplement une énergie propre, décarbonée et sans déchet, elle s'accompagne aussi de l'émergence de "paysages de l'énergie". C'est ainsi un "territoire de l'énergie" qui s'affiche, pariant sur un "effet vitrine", une nouvelle image, une identité volontairement inventive, collective et ambitieuse à l'échelle de tout le Jura bernois.

Territoire durable, territoire responsable, territoire citoyen, l'éventail des perspectives que le développement de l'éolien peut offrir à notre espace régional ouvre un champ qui s'étend bien au-delà de la 'seule' mutation vers un nouvel environnement paysager durant 25 à 30 ans ; c'est ici engager une nouvelle dynamique, une aubaine territoriale, économique et sociétale et faire fructifier, dans le terreau de l'horlogerie et de la micromécanique, par une transition paysagère mue par une transition énergétique, un confortement économique grâce à de nouvelles filières de recherche et de développement pour notre tissu entrepreneurial.

L'exploitation d'énergies nouvelles offre les conditions favorables à une appropriation et une création collectives, d'une part et, d'autre part, une chance de créer dans ce secteur une économie participative. La génération 2000 saura-t-elle en faire une création à laquelle elle s'identifie, dans laquelle elle se reconnaît ? A nos générations de lui en offrir la perspective.

Procédure participative

Annoncée par les autorités communales en novembre dernier, la procédure qui s'engage, dans le respect de notre législation cantonale, ouvre d'abord le nécessaire débat public auquel se doit de participer la 'majorité silencieuse'. Cette procédure est ainsi également un test de démocratie afin d'éviter que seuls les 'extrêmes' s'approprient l'avenir de nos Collectivités communales, régionale, nationale. Rappelons en effet que lors de sondages récents, sept neuchâtelois sur dix souhaitent voir leur Canton s'affranchir des importations d'énergies (*octobre 2010*), 84 % des habitants du Canton du Jura approuvent la sortie du nucléaire (*juin 2011*) et que 95 % des fribourgeois plébiscitent les énergies renouvelables (*septembre 2011*).

Préalable indispensable à l'installation du parc éolien, la durée de la procédure d'affectation (*Plan de Quartier valant Permis de Construire*) est estimée à deux ans auxquels s'ajoutent douze à dix-huit mois de travaux pour installer les dix éoliennes à même d'approvisionner plus de 10'000 ménages, soit l'équivalent de 40 % de la consommation électrique des ménages du Jura bernois.

Première étape donc de cette procédure, l'information et participation de la population, du 11-16 mai au 11 juin, sera animée par deux rendez-vous de réponses aux questions qui pourraient survenir à la lecture du dossier (*les 31 mai et 2 juin*) et, un rendez-vous général de présentation du projet le 6 juin 2012.

Au nom des Conseils Municipaux de Tramelan et de Saicourt



Kirchner

Communes de TRAMELAN & de SAICOURT

Parc éolien de la

Montagne de Tramelan

"Prés de la Montagne - Montbautier"

Plan de Quartier valant Permis de construire (*PQ valant PC*)

Rapport récapitulatif de la Procédure de Participation (*RPP*)

Annexe 4.3.3

IPP - Invitation à la présentation publique



Kirchner

Journal de parution : Feuille d'Avis du District de
Courtelary
No de parution : 20
Jour de parution : Vendredi
Date de parution : 25 mai 2012



COMMUNE
DE
TRAMELAN

PARC ÉOLIEN DE LA
MONTAGNE DE TRAMELAN

INVITATION À LA POPULATION

Dans le cadre de la procédure de participation et d'information à la population au sujet de l'implantation d'un parc éolien sur la Montagne de Tramelan, les Conseils municipaux de Saicourt et de Tramelan invitent la population locale à participer à une séance d'informations.

La manifestation aura lieu le **mercredi 6 juin 2012 à 19 h 30**
à la **Salle de la Marelle, à Tramelan**

Il est dans l'intérêt de tous d'être informé au sujet des intentions des autorités locales en matière de promotion des énergies renouvelables.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Le Conseil municipal



Kirchner

Communes de TRAMELAN & de SAICOURT

Parc éolien de la

Montagne de Tramelan

"Prés de la Montagne - Montbautier"

Plan de Quartier valant Permis de construire (*PQ valant PC*)

Rapport récapitulatif de la Procédure de Participation (*RPP*)

Annexe 4.3.4

IPP - Revue de presse du 12 mai 2012



Kirchner



L'éolien entre rationnel et émotionnel

Décidément, le chemin menant à l'ère post-nucléaire s'annonce semé d'embûches! A tel point que même les sentiers débouchant sur les futurs parcs éoliens regorgeront de chausse-trapes. Ah! les éoliennes. La minorité les appelle de ses vœux. La majorité aussi... mais si possible pas devant chez elle. Au moins, les pronucléaires sont plus conciliants. Ainsi, les 2650 habitants de Mühleberg, qui ne travaillent pas tous à la centrale, n'ont jamais songé à émigrer...

Trivialité? Totale! Au moins nous permet-elle de mettre en évidence les abysses qui, dans ce dossier, séparent le rationnel de l'émotionnel. Le rationnel, les promoteurs du projet de Parc éolien sur la Montagne de Tramelan y ont eu abondamment recours, hier, en lançant la phase de consultation. Énergie totalement propre, ravitaillement en électricité de 40% des ménages du Jura bernois, investissement payant, études d'impact menées dans toutes les règles de l'art? On n'en jettera pas davantage, par peur d'être classé parmi les achetés. Ou les vendus. Au choix.

Face à cela, l'émotionnel a le beau rôle. Peu enclin à changer son fusil d'épaule, balayant les arguments les plus convaincants, répandant les peurs les plus diffuses, il reste figé sur ses certitudes. Les partisans du projet le savent fort bien. Face aux irréductibles, la raison n'a aucune chance de faire mouche. Membre du Bureau ATB, l'urbaniste Marcel Bärffuss a fort bien résumé la situation: si quelqu'un vous répond trois quand vous lui dites que deux et deux font quatre, le dialogue taillera plus rapidement court que les pales d'une éolienne.

Cela dit, les 40% de couverture des besoins en électricité des ménages du Jura bernois – 80% si l'on compte Juvent – ont de quoi faire mouche dans l'esprit du plus grand nombre. D'autant plus que l'argument du paysage a parfois bon dos. Souvent, ceux qui y recourent ne font que le contempler depuis la fenêtre de la métairie qu'ils ont ralliée en automobile.

À l'heure où même certains Verts libéraux évoquent ces affreuses centrales à gaz, diaboliser le solaire et l'éolien relève un brin de l'outrance. Dans ce contexte, les ultimes pronucléaires peuvent se réjouir. Avec de telles tergiversations, c'est deux centrales assurées dans 30 ans. Lâchement, on ne vous révèlera pas si c'est du rationnel ou de l'émotionnel...

Le Jura bernois ravitaillé à 40%!

PIERRE-ALAIN BRENZBOFFER

Un avenir énergétique durable pour le Jura bernois! C'est ainsi que les initiateurs du Parc éolien de la Montagne de Tramelan ont lancé hier, au CIP, la phase de consultation de leur ambitieux projet. Jugez plutôt! Dix éoliennes au total, 55 millions d'investissements et, surtout, la possibilité de couvrir la consommation d'électricité de 40% des ménages du Jura bernois, 80% si on prend en compte les installations de Juvent.

Partenaires dans un projet qui concerne leurs deux communes, les maires de Tramelan et Saicourt ont longtemps développé leurs arguments, hier, lors d'une conférence de presse, épaulés par des spécialistes de sol-E, la filiale des FMB qui sera chargée de développer et d'exploiter le site, mais aussi des représentants des bureaux ATB (urbanisme) et Natura (études d'impact).

«Le plan de législation de Tramelan établi en 2007 évoque le souci de l'écologie et du développement durable, a rappelé la maire Milly Bregnard en guise d'introduction. Quant au plan directeur du Jura bernois, il évoque aussi l'éolien. Nous devons en profiter, car le vent est gratuit.»

La concertation publique sur l'installation de ce parc de dix éoliennes est ainsi lancée. En faits et en chiffres, c'est donc un investissement d'environ 55 millions qui est envisagé pour une production annuelle de quelque 45 millions de kWh. Quant aux dix turbines projetées, elles sont similaires à celle de la dernière génération de Juvent. Enfin, les études d'impact sont aujourd'hui finalisées. Selon les initiateurs, elles sont de nature à satisfaire pleinement aux impositions draconiennes de la législation en vigueur. Laquelle concerne tout à la fois la protection contre le bruit, les ombres projetées, la protection de l'environnement et le paysage.

«Grâce aux vents sur nos crêtes, mais aussi grâce à nos cours d'eau, nos forêts et notre ensoleillement, notre région peut se profiler

www.journaldujura.ch

Tous nos articles sur le dossier consacré à l'éolien



Face à la presse, un impressionnant déploiement de forces. De gauche à droite: François Comina, Emmanuel Comtesse, Marcel Bärluss, Stefano Giselli, Milly Bregnard, Markus Gerber, Franz Bürgi et Daniel Vuilleumier. STÉPHANE GERBER

comme une zone d'excellence dans le domaine des énergies renouvelables. Au-delà du calcul de rentabilité économique, c'est l'image de toute notre région qui peut sortir gagnante», ont martelé les initiateurs. Lesquels insistent sur le fait que l'énergie éolienne est propre, décarbonée et sans déchet.

Débats publics

Annoncée par les deux autorités communales concernées en novembre dernier, la procédure qui s'engage présuppose tout d'abord un large débat public. Façon de faire participer la majorité silencieuse et éviter que seuls les extrêmes «s'approprient l'avenir de nos collectivités communales, régionale, nationale».

Dès lors, l'information à la population prévoit deux rendez-vous publics de réponses aux questions qui pourraient survenir à la lecture du dossier (les 31 mai et 2 juin) et un rendez-vous général de présentation du projet le 6 juin.

Pour ce qui est des nuisances, Daniel Vuilleumier, de sol-E, a affirmé que tout avait été mis en œuvre pour les réduire au maxi-

mum, pour les ombres projetées comme pour le bruit. Côté sols, le projet prévoit 3700 mètres carrés de défrichement définitif et 5900 de temporaire. Concernant l'avifaune, l'impact de la phase de réalisation est jugé faible pour la plupart des oiseaux nichant à la Montagne de Tramelan. On décèle toutefois un impact potentiel sur la pipistrelle commune et la sérotine boréale. Des chauves-souris, vous l'aurez compris.

Durée de vie de 30 ans

Les éoliennes, on le précisera, ont une durée de vie de 25 à 30 ans. Pour ce qui est de la gestion, on prévoit de constituer une société anonyme avec siège à Tramelan. Les communes pourront être actionnaires. D'après François Comina, directeur des Services techniques tramelots, on peut miser sur des revenus d'un demi-million par an, à répartir entre les communes et les propriétaires fonciers.

Maire de Saicourt, Markus Gerber s'est plu à relever l'excellente collaboration intercommunale. S'agissant de sa commune, il a évoqué son riche

passé lié au site de Bellelay et à la tête-de-moine. Le présent le pousse à protéger les espaces naturels et les réserves qui permettent à la population de se ressourcer. L'avenir? Eh bien, l'homme le voit dans ce parc éo-

lien qui, pour lui, contribuera à la disparition du nucléaire tout en répondant aux besoins historiques, actuels et futurs de la société.

Et pour ce qui est de l'opposition de la commune des Gene-

QUELQUES REPÈRES

COMMUNES Tramelan et Saicourt.

LIEUX-DITS Tramelan - Prés de la Montagne, Saicourt - Montbauler.

NOMBRE D'ÉOLIENNES 10, dont 7 sur le territoire de Tramelan et 3 sur celui de Saicourt.

HAUTEUR 95 mètres

PALES 50 mètres

INVESTISSEMENT 55 millions.

CALENDRIER information et participation de la population jusqu'au 11 juin. Synthèse jusqu'au 6 juillet. Dépôt public en 2013. Chantier entre 2014 et 2016, si le peuple le veut...

REVENUS 500 000 fr. par an pour les communes et les propriétaires fonciers.

PRODUCTION 40% des ménages du Jura bernois verseraient leur couverture en électricité assurée. 80% en ajoutant Juvent.

vez, il est prévu de l'inviter à la conférence publique prévue le 6 juin prochain.

L'avenir nous dira donc si ce projet a le vent en poupe. Pour ses géniteurs, il l'a! ☺

Déjà sortis du bois, les opposants

ASSOCIATION CONSTITUÉE Pour rappel, une quarantaine de personnes, principalement des habitants de la Montagne de Tramelan, se sont constituées en association pour lutter contre l'implantation de ce parc éolien. Sous l'appellation PHP, comme Protection habitat et paysage, les intéressées, qui se sont fédérées en janvier après être sorties du bois en octobre 2011 déjà, ont pour objectif d'œuvrer à la sauvegarde et la défense des paysages de Tramelan et de ses régions limitrophes. Elles entendent aussi informer sur les projets qui, selon elles, dénaturent le paysage, comme les éoliennes industrielles et les lignes électriques, et s'y opposer. Ces gens parlent aussi de défendre la qualité de vie des habitants des régions concernées et assurer un développement économique harmonieux sur les territoires touchés. Ils ont déjà remis une pétition aux autorités municipales de Tramelan. L'association est présidée par Martial Voumard. Son vice-président est Roland Schweizer.

MILLY BREGNARD Y CROIT Confrontée à cette problématique, Milly Bregnard, maire de Tramelan, a reconnu qu'il y aurait encore beaucoup d'étapes à franchir. A Tramelan, trois commissions municipales contre une (celle des pâturages et des forêts, à une faible majorité) se sont déjà prononcées en faveur du projet. «Personnellement, j'y crois dur comme fer, nous a confié la précitée. Et d'après ce que je ressens, la population devrait nous suivre. Les opposants se sont manifestés par un grand coup d'éclat, mais je ne suis pas totalement convaincue qu'ils vont poursuivre leur action. A nous de les persuader et de les convaincre que notre projet est à la fois fort et bien étudié.»

Quant à Markus Gerber, le maire de Saicourt n'avaient pas répliqué à l'époque, c'est qu'ils n'étaient pas prêts: «Aujourd'hui, nous arrivons avec un dossier bien ficelé. C'était facile de nous critiquer avant, quand nous n'étions justement pas encore prêts...» © PHR



à la presse, un impressionnant déploiement de forces. De gauche à droite: François Comina, Emmanuel Comtesse, Marcel Bärffuss, Stefano Griselli, Milly Bregnard, Markus Gerber, Franz Bürgi et Daniel Vuilleumier. bist-stéphane gerber



PIERRE-ALAIN BRENZIKOFER

Un avenir énergétique durable pour le Jura bernois! C'est ainsi que les initiateurs du Parc éolien de la Montagne de Tramelan ont lancé hier, au CIP à Tramelan, la phase de consultation de leur ambitieux projet. Jugez plutôt! Dix éoliennes au total, 55 millions d'investissements et, surtout, la possibilité de couvrir la consommation d'électricité de 40% des ménages du Jura bernois; 80% si on prend en compte les installations de Juvent.

Partenaires dans un projet qui concerne leurs deux communes, les maires de Tramelan et Saicourt ont longtemps développé leurs arguments, hier, lors d'une conférence de presse, épaulés par des spécialistes de sol-E, la filiale des FMB qui sera chargée de développer et d'exploiter le site, mais aussi des représentants des bureaux ATB (urbanisme) et Natura (études d'impact).

«Le plan de législature de Tramelan établi en 2007 évoque le souci de l'écologie et du développement durable», a rappelé la maire Milly Bregnard en guise d'introduction. «Quant au plan directeur du Jura bernois, il évoque aussi l'éolien. Nous devons en profiter, car le vent est gratuit.»

Une zone d'excellence

La concertation publique sur l'installation de ce parc de dix éoliennes est ainsi lancée. En faits et en chiffres, c'est donc un investissement d'environ 55 millions qui est envisagé pour une production annuelle de quelque 45 millions de kWh. Quant aux dix turbines projetées, elles sont similaires à celle de la dernière génération de Juvent. Enfin, les études d'impact sont aujourd'hui finalisées. Selon les initiateurs, elles sont de nature à satisfaire pleinement aux exigences draconiennes de la législation en vigueur. Laquelle concerne tout à la fois la protection contre le bruit, les ombres projetées, la protection de l'environnement et le paysage.

«Grâce aux vents sur nos crêtes, mais aussi grâce à nos cours d'eau, nos forêts et notre ensoleillement, notre région peut se profiler comme une zone d'excellence dans le domaine des énergies renouvelables. Au-delà du calcul de rentabilité économique, c'est l'image de toute notre région qui peut sortir gagnante», ont martelé les initiateurs. Lesquels insistent sur le fait que l'énergie éolienne est propre, décarbonée et sans déchet.

Débats publics

Annoncée par les deux autorités communales concernées en novembre dernier, la procédure qui s'engage présuppose tout d'abord un large débat public. Façon de faire participer la majorité silencieuse et d'éviter que seuls les extrêmes «s'approprient l'avenir de nos collectivités communales, régionale, nationale».

un large débat public. Façon de faire participer la majorité silencieuse et d'éviter que seuls les extrêmes «s'approprient l'avenir de nos collectivités communales, régionale, nationale».

Dès lors, l'information à la population prévoit deux rendez-vous publics de réponses aux questions qui pourraient survenir à la lecture du dossier (les 31mai et 2juin) et un rendez-vous général de présentation du projet le 6juin.

Pour ce qui est des nuisances, Daniel Vuilleumier, de sol-E, a affirmé que tout avait été mis en œuvre pour les réduire au maximum, pour les ombres projetées comme pour le bruit. Côté sols, le projet prévoit 3700 mètres carrés de défrichement définitif et 5900 de temporaire. Concernant l'avifaune, l'impact de la phase de réalisation est jugé faible pour la plupart des oiseaux nichant à la Montagne de Tramelan. On décèle toutefois un impact potentiel sur la pipistrelle commune et la sérotine boréale. Des chauves-souris, vous l'aurez compris.

Durée de vie de 30 ans

Les éoliennes, on le précisera, ont une durée de vie de 25 à 30 ans. Pour ce qui est de la gestion, on prévoit de constituer une société anonyme avec siège à Tramelan. Les communes pourront être actionnaires. D'après François Comina, directeur des Services techniques tramelots, on peut miser sur des revenus d'un demi-million par an, à répartir entre les communes et les propriétaires fonciers.

Maire de Saicourt, Markus Gerber s'est plu à relever l'excellente collaboration intercommunale. S'agissant de sa commune, il a évoqué son riche passé lié au site de Bellelay et à la tête-de-moine. Le présent le pousse à protéger les espaces naturels et les réserves qui permettent à la population de se ressourcer. L'avenir? Eh bien, l'homme le voit dans ce parc éolien qui, pour lui, contribuera à la disparition du nucléaire tout en répondant aux besoins historiques, actuels et futurs de la société.

Et pour ce qui est de l'opposition de la commune des Genevez, il est prévu de l'inviter à la conférence publique prévue le 6juin prochain.

L'avenir nous dira donc si ce projet a le vent en poupe. Pour ses géniteurs, il l'a! «Personnellement, j'y crois dur comme fer», nous a confié la précitée. «Et d'après ce que je ressens, la population devrait nous suivre. Les opposants se sont manifestés par un grand coup d'éclat, mais je ne suis pas totalement convaincue qu'ils vont poursuivre leur action. A nous de les persuader et de les convaincre que notre projet est à la fois fort et bien étudié.»

Quant à Markus Gerber, le maire de Saicourt a martelé que si les initiateurs du projet n'avaient pas répliqué à l'époque, c'est qu'ils n'étaient pas prêts: «Aujourd'hui, nous arrivons avec un dossier bien ficelé. C'était facile de nous critiquer avant, quand nous n'étions justement pas encore prêts...»

Déjà sortis du bois, les opposants

ASSOCIATION CONSTITUÉE Pour rappel, une quarantaine de personnes, principalement des habitants de la Montagne de Tramelan, se sont constituées en association pour lutter contre l'implantation de ce parc éolien. Sous l'appellation PHP, comme Protection habitat et paysage, les intéressées, qui se sont fédérées en janvier après être sorties du bois en octobre 2011 déjà, ont pour objectif d'œuvrer à la sauvegarde et la défense des paysages de Tramelan et de ses régions limitrophes. Elles entendent aussi informer sur les projets qui, selon elles, dénaturent le paysage, comme les éoliennes industrielles et les lignes électriques, et s'y opposer.

Ces gens parlent aussi de défendre la qualité de vie des habitants des régions concernées et assurer un développement économique harmonieux sur les territoires touchés. Ils ont déjà remis une pétition aux autorités municipales de Tramelan. L'association est présidée par Martial Voumard. Son vice-président est Roland Schweizer.

MILLY BREGNARD Y CROIT Confrontée à cette problématique, Milly Bregnard, maire de Tramelan, a reconnu qu'il y aurait encore beaucoup d'étapes à franchir. A Tramelan, trois commissions municipales contre une (celle des pâturages et des forêts, à une faible majorité) se sont déjà prononcées en faveur du projet.

Voile levé sur le projet de parc éolien

- **Le projet de parc éolien de la Montagne de Tramelan** amorcra une étape importante, avec le lancement hier de la phase d'information et de participation auprès du public.
- **Les communes de Tramelan et Saicourt**, ainsi que le promoteur Sol-E Suisse, filiale des Forces motrices bernoises, ont présenté hier les détails du projet, qui devrait permettre de couvrir 40% des besoins en électricité des ménages du Jura bernois à l'horizon 2015.
- **Une présentation publique** est prévue le 6 juin.



Stefano Griselli (ancien maire de Saicourt), les maires Milly Bregnard et Markus Gerber, ainsi que Franz Burgi, de Sol-E, ont dévoilé les contours du parc éolien de la Montagne de Tramelan.

A Tramelan, on n'a pas attendu l'annonce de la sortie du nucléaire pour s'intéresser aux énergies renouvelables. Le programme de législation de sautourité élaboré en 2007 témoignait en effet déjà du souci de l'exécutif d'appliquer une politique de développement durable.

Ainsi, lorsque le plan directeur éolien du Jura bernois a classé la Montagne de Tramelan site prioritaire pour l'implantation d'éoliennes, la commune n'a pas hésité longtemps. «Le vent est une source d'énergie gratuite, nous devons en profiter», a insisté la maire de Tramelan, Milly Bregnard.

Pas question toutefois pour les autorités d'agir dans l'urgence. Trois ans de démarches et d'études ont ainsi été nécessaires pour fixer le projet, dont chacun peut prendre connais-

également rap pelé que la durée de vie d'un parc éolien était estimée à 20 ou 25 ans.

Chacun pourra en tous les cas se forger une opinion en consultant le dossier auprès des services techniques de Tramelan ou de l'administration communale de Saicourt. Les documents sont également en lien sur les sites internet des deux communes.

Le projet pourra encore être modifié après examen par les offices cantonaux. Les communes seront aussi libres d'organiser un vote consultatif en 2013. C'est le législatif, voire la population en cas de référendum, qui aura toutefois le dernier mot. Quoi qu'il en soit, le projet ne sera pas réalisé avant 2014-2015.

«Nous savons que nous devrions rassurer et convaincre. Ce n'est pas gagné d'avance mais je crois dur comme fer à ces projets», a conclu Milly Bregnard. **CÉLINE LO BICO CHÂTELAIN**

représentants des bureaux ATB et Natura, en charge des études. Concernant le bruit, des études ont ainsi été menées dans un rayon de 500 m autour des points d'implantation, ce qui est supérieur aux exigences fédérales. «Les études montrent que pour les 30 habitations concernées, y compris pour les plus proches (n.d.l.r. deux chalets de vacances situés à 30 m d'une éolienne), les prescriptions se sont respectées», a indiqué Daniel Vuilleumier, consultant pour Sol-E.

Comme l'ont relevé autorités et promoteurs, de nombreuses études d'impact ont été menées, relatives au bruit, aux ombres projetées, au paysage ou encore à la faune. «L'évaluation environnementale menée conclut que les mesures prises en matière de planification, d'accompagnement du chantier et de remplacement permettent d'atteindre un bilan global conforme en tout point aux prescriptions», ont souligné les

Impact visuel moindre
Marcel Bärflüss a par ailleurs souligné que l'impact visuel serait bien moindre que celui présenté par un groupe d'opposants en automne 2011, alors que l'emplacement des éoliennes n'était pas encore fixé. Il a

Dix éoliennes en projet dans le Jura bernois

ELECTRICITE



Le Jura bernois accueille déjà le plus grand parc éolien de Suisse avec seize turbines implantées dans la région de Mont-Crosin.

Crédit: ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

Dix nouvelles éoliennes pourraient voir le jour sur les hauteurs du Jura bernois. Les communes de Tramelan et de Saicourt ont présenté ce vendredi l'état d'avancement de ce projet dont l'investissement s'élève à quelque 55 millions de francs.

Le Jura bernois accueille déjà le plus grand parc éolien de Suisse avec seize turbines implantées dans la région de Mont-Crosin. Les éoliennes projetées atteignent une hauteur de 95 mètres au rotor et de 145 mètres avec les pales. La production annuelle est estimée à près de 45 millions de kWh.

Le parc éolien de la Montagne de Tramelan et celui de Mont-Crosin permettraient au Jura bernois d'assurer la production de plus de 80% de la consommation électrique de ses ménages, ont assuré les deux communes. Le chantier pourrait débuter entre 2014-2015.

Le projet a été confié à sol-E Suisse, filiale des Forces motrices bernoises (FMB). Le groupe exploite déjà l'autre parc éolien avec la société Juvent SA. Une phase d'information et de participation de la population va durer jusqu'au 11 juin. Les études d'impact confirment la faisabilité du projet.

Les deux communes du Jura bernois lancent ce projet alors que la fronde anti-éoliennes s'étend dans le canton du Jura. Au total, cinq communes des Franches-Montagnes ont déjà décrété un moratoire sur toute nouvelle construction.

Source: ATS

La Côte, 2012.05.12



Kirchner